

# Comité de suivi des transformations

14 avril 2026

Mesdames, Messieurs,

**FO Défense** prend acte de la tenue de ce comité de suivi des transformations, qui intervient dans un contexte marqué par une accélération des réorganisations et des évolutions structurelles au sein du ministère.

**FO Défense** s'interroge sur ces transformations de plus en plus nombreuses, sans cohérence, ni visibilité, ni réel pilotage ministériel sans que le SRHC ne soit en cause. Si **FO Défense** comprend la nécessité de se transformer, elle constate que employeurs du ministère ne parviennent pas à s'affranchir des anciennes méthodes contrairement à d'autres départements ministériels. Tous les jours, on annonce à un personnel que son poste est supprimé ou militarisé et qu'il doit partir ou bien que son poste est modifié dans de telles proportions qu'il n'a pas d'autres choix que de partir. Donc, tant que les personnels subiront ces impacts, ils devront être accompagnés tant du point de vue humain que financier comme le prévoit le PAT.

**FO Défense** regrette une nouvelle fois les conditions de transmission des documents, communiqués tardivement. Cette situation ne permet pas aux représentants du personnel d'exercer pleinement leur rôle, ni d'analyser de manière approfondie des sujets pourtant structurants pour l'avenir des agents. Nous demandons que ce point soit réellement pris en compte à l'avenir.

Au regard des éléments présentés, plusieurs constats s'imposent.

Tout d'abord, les orientations interministérielles et ministérielles affichent des ambitions fortes ; nous rappelons que leur mise en œuvre concrète repose avant tout sur les agents, dont les conditions de travail et les perspectives professionnelles doivent être garanties.

Or, le bilan des transformations sur la période récente appelle à la vigilance. Les données présentées montrent une intensification des mobilités, avec plusieurs centaines d'agents concernés chaque année, dont une majorité réalisée "in situ", mais également un volume non négligeable de mobilités

géographiques parfois importantes. Nous notons l'effort budgétaire fait par la DRH-MD mais rappelons que ces transformations ne sont pas neutres pour les personnels et leurs familles.

Par ailleurs, **FO Défense** souligne que les dispositifs d'accompagnement, notamment les indemnités de départ volontaire (IDV) et ruptures conventionnelles (RC), s'inscrivent dans un cadre budgétaire contraint, avec une baisse significative des montants engagés ces dernières années. Nous notons également qu'1 seule IDV a été accordée contre 18 RC, le montant de ces dernières étant modulable par l'administration contrairement au montant des IDV qui est forfaitaire. Cette situation interroge sur la capacité réelle de l'administration à accompagner dignement les agents impactés. Si un agent doit quitter l'administration, alors son accompagnement financier doit être à la hauteur des services rendus et ne pas se limiter systématiquement au montant le plus bas, soit le montant plancher des RC.

S'agissant des perspectives 2026, plusieurs points appellent notre attention. C'est notamment le calendrier d'attribution des dispositifs IDV/RC particulièrement resserré, qui risque de mettre les agents sous pression. Un autre point concerne la priorité donnée aux agents dont le poste est supprimé, ce qui est légitime, mais ne doit pas exclure d'autres situations professionnelles dégradées. Enfin, il y a une incertitude persistante sur les moyens budgétaires, malgré une programmation affichée.

**FO Défense** souhaite insister sur plusieurs exigences :

- Un accompagnement réel et individualisé des agents, et non uniquement administratif ;
- Une transparence totale sur les critères d'attribution des dispositifs ;
- Le maintien des compétences et des missions, afin d'éviter une dégradation du service rendu ;
- Une vigilance accrue sur les conditions de travail, notamment dans les services restructurés ;
- Une attention particulière aux mobilités contraintes, notamment géographiques.

**FO Défense** continuera donc à porter avec détermination les revendications des personnels civils du ministère, en veillant à ce que les transformations ne se fassent pas au détriment des agents.

Je vous remercie de votre attention.

Paris, le 14 avril 2026

